



## ACTUALITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU PORTUGAL

Veille n° 12 - du 30 mai au 13 juin 2018

### Indicateurs macroéconomiques

Croissance PIB (%)	2017 (INE)	2,7
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab*)	2,3
Déficit public (% du PIB)	2017 (INE)	-3,0**
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab)	-0,7
Solde primaire (% du PIB, 2017) (Gouvernement)		3,0
Dette (% du PIB)	2017 (INE)	125,7
	Prévision 2018 (Gouvernement - Pstab)	122,2
Exportations de biens (Md€, mois de mars 2018) (INE)		4,9
Importations de biens (Md€, mois de mars 2018) (INE)		6,2
Exportations de services (Md€, mois de mars 2018) (Banco de Portugal)		2,1
Importations de services (Md€, mois de mars 2018) (Banco de Portugal)		1,2
Inflation sous-jacente (% , mai 2018) (INE)		0,6
Taux de chômage	(% , 2017) (INE)	8,1
	(% , prévision fin 2018) (Gouvernement - Pstab)	7,6
	(% , estimation avril 2018) (Eurostat)	7,4

\* Programme de stabilité

\*\* hors prise en compte de la recapitalisation de la banque publique Caixa Geral de Depósitos, le déficit public s'élève à 0,92 % du PIB

### Situation budgétaire

- **Fitch maintient la note BBB de l'économie portugaise**

Le 1<sup>er</sup> juin, l'agence de notation américaine *Fitch* a décidé de maintenir la note **BBB** de l'économie portugaise et une perspective stable. Elle relève que les indicateurs macroéconomiques et budgétaires se sont améliorés, mais que persistent une forte vulnérabilité du secteur bancaire et des niveaux élevés de dette externe et publique. *Fitch* souligne également que les perspectives de rentabilité des banques sont réduites dans un contexte de taux d'intérêts faibles et que le ratio de crédits non performants demeure élevé (13,3 % en 2017).

*Fitch* prévoit que la trajectoire de la dette publique poursuive une baisse soutenue, que la croissance économique connaisse une décélération avec un PIB de 2,2 % en 2018 puis de 1,8 % en 2019 et que le déficit budgétaire soit proche de 1 % en 2018 et 2019.

- **L'IGCP réalise deux émissions de dette de long terme**

Le 13 juin, l'agence portugaise de gestion du Trésor et de la dette publique (IGCP) a réalisé deux nouvelles émissions d'obligations du Trésor, pour un montant de 412 M€ et 588 M€, respectivement avec des maturités à 5 ans à un taux de 0,746 % et à 10 ans à un taux de 1,919 %.

## Situation des établissements bancaires

- **Banif entre en procédure de liquidation**

Le 3 juin, la Banque centrale européenne a retiré à la banque publique *Banif* sa licence l'autorisant à exercer une activité bancaire, afin de procéder à sa liquidation. Cette procédure intervient après que la banque centrale du Portugal a décidé en décembre 2015 la résolution de la banque, conduisant à transférer une partie des actifs « sains » à la filiale espagnole *Santander Totta*, tandis que la « bad bank » *Oitante* créée à cet effet a reçu les actifs risqués. *Banif* n'exerçait plus aucune activité bancaire depuis 2015.

- **DBRS maintient la note BBB de Caixa Geral de Depósitos**

Le 4 juin, l'agence de notation canadienne *DBRS* a décidé de maintenir la note *BBB*, le niveau le plus bas de la catégorie investissement, pour la banque publique *Caixa Geral de Depósitos* (CGD), en l'assortissant d'une perspective positive. Elle justifie cette perspective par l'amélioration des conditions économiques au Portugal, la réduction du niveau de crédits non performants de CGD et l'amélioration de son niveau de capital et de liquidités.

- **L'Unité des Grands Contribuables reçoit de nouvelles compétences en matière de contrôle fiscal**

L'Unité des Grands Contribuables (UGC) de l'Autorité fiscale et des douanes a reçu de nouvelles compétences en matière de contrôle fiscal. Elle sera désormais en charge du contrôle de tous les établissements supervisés par la banque centrale du Portugal et l'Autorité de Supervision des Assurances et des Fonds de pension (ASF), au lieu de ne contrôler que les établissements bancaires et assurantiels dont le chiffre d'affaires dépasse 100 M€. L'UGC contrôlera également les fonds d'investissement supervisés par la Commission du Marché des Valeurs Mobilières (CMVM), quel que soit leur chiffre d'affaires. Elle conserve en outre le contrôle des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 M€ ou dont l'imposition est supérieure à 20 M€, ainsi que celui des particuliers dont les revenus annuels sont supérieurs à 750.000 € ou dont le patrimoine mobilier et immobilier est supérieur à 5 M€. Ces nouvelles compétences entreront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

## Situation macroéconomique

- **Le Gouvernement lance la nouvelle version du programme public *Simplex +***

Le 6 juin, le Premier ministre António Costa a lancé l'édition 2018 du programme *Simplex +* visant à faciliter l'accès des citoyens et des entreprises aux services publics, ainsi qu'à améliorer leur efficacité. Dans cette perspective, le Premier ministre a annoncé la création de trois outils principaux : la plateforme *Business Match Making* gérée par l'Agence pour l'Investissement et le Commerce Externe du Portugal (*AICEP*, équivalent de *Business France*), dont la mise en fonctionnement est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, permettant aux

entreprises portugaises de partager des informations sur les produits qu'elles destinent à l'exportation et d'interagir avec leurs interlocuteurs étrangers ; un optimisateur d'investissement élaboré à travers un partenariat entre l'*AICEP* et le secteur académique dans l'intelligence artificielle, dont le lancement est prévu au plus tard en mars 2020, afin d'agréger et de publier des données pouvant être utilisées par les entreprises portugaises et étrangères dans leur processus de décision d'investissement au Portugal ; une mesure de simplification du processus d'embauche dans le secteur scientifique, la recherche en développement technologique et l'innovation.

- **Banco de Portugal publie un rapport sur la stabilité financière**

Le 6 juin, la banque centrale du Portugal (*Banco de Portugal – BdP*) a publié son rapport semestriel sur la stabilité financière. Elle relève que l'endettement des sociétés non financières et des particuliers a poursuivi sa baisse en 2017, mais demeure l'un des plus élevés de la zone euro. S'agissant des particuliers, *BdP* estime que l'accroissement du crédit à la consommation et à l'habitation dû à des critères d'octroi moins restrictifs pourrait représenter un risque. Elle note également que les banques portugaises ont amélioré leur rentabilité, la qualité de leurs actifs et leur ratio de capital. Le ratio de couverture des dépréciations d'actifs a ainsi augmenté et le stock de prêts non performants a diminué de 13,5 Md€ entre 2016 et 2017. Par ailleurs, entre fin 2016 et fin 2017, le ratio de solvabilité a progressé, résultant notamment de l'augmentation des fonds propres des banques. Cependant, le système bancaire conserve de fortes vulnérabilités, en raison du stock encore élevé de prêts non performants, du faible niveau de rentabilité et de la concurrence des sociétés de *fintech*. En outre, l'accroissement des prix de l'immobilier a été particulièrement marqué en 2017, faisant craindre la formation d'une bulle qui pourrait fragiliser le système bancaire si l'activité touristique et les investissements étrangers venaient à ralentir. En 2017, 80 % de l'investissement dans le marché immobilier commercial portugais a été effectué par des non-résidents, dont majoritairement des fonds d'investissement.

- **La Commission européenne publie son rapport 2018 sur le vieillissement de la population dans l'UE**

Fin mai, la Commission européenne a publié son rapport 2018 sur le vieillissement de la population dans l'UE pour la période 2016-2070. Selon ses prévisions, la population portugaise devrait diminuer de 23 % sur la période évaluée, pour ne compter que 8 millions d'habitants en 2070 contre 10 millions en 2018, soit une des baisses les plus importantes parmi les Etats membres. La population entre 15 et 64 ans devrait également se réduire fortement, passant de 6,7 millions en 2018 à 4,2 millions en 2070. Le vieillissement de la population, le faible taux de natalité et le flux migratoire insuffisant contribueraient au déclin de la population active et au ralentissement de l'activité économique, la croissance potentielle du Portugal étant estimée à 0,8 % en 2070.

## Sectoriel

- **Le Conseil des ministres approuve la réforme du Code du travail et le Programme d'action pour lutter contre la précarité et promouvoir la négociation collective**

Le 4 juin, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi visant à réformer le Code du travail et la résolution instaurant le Programme d'action pour lutter contre la précarité et promouvoir la négociation collective. Les modifications du Code du travail prévues ont été négociées avec les partenaires sociaux, comprenant quatre confédérations patronales (Confédération des Entreprises Portugaises *CIP* (équivalent portugais du *MEDEF*), Confédération du Commerce et des Services du Portugal *CCP*,

Confédération des Agriculteurs du Portugal *CAP*, Confédération du Tourisme du Portugal *CTP*) et un syndicat (Union Générale des Travailleurs *UGT*). Seule la Confédération Générale des Travailleurs Portugais (*CGTP*) a refusé de l'approuver, reprochant au Gouvernement des mesures creusant les inégalités et la précarité des travailleurs. Ce projet de loi a été élaboré autour de trois piliers : lutter contre la précarité, relancer la négociation collective et réduire la segmentation du marché du travail. Il vise également à créer le cadre légal nécessaire à l'adoption du programme d'action dont certaines mesures sont déjà partiellement mises en œuvre. Le projet de loi est en discussion au Parlement depuis le 6 juin.

- **Le Gouvernement lance une nouvelle ligne de crédit pour l'efficacité énergétique**

Le 5 juin, le Gouvernement a lancé une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ afin de développer la compétitivité des entreprises industrielles en les incitant à réduire leur consommation énergétique et leurs coûts de production, ainsi qu'en modifiant leurs sources d'énergie, conformément aux objectifs définis dans le Plan National d'Action pour l'Efficacité Énergétique et dans le Plan National d'Action pour les Energies Renouvelables. Cette ligne de crédit concernera le financement d'initiatives telles que le changement de systèmes de chauffage, le renforcement de l'isolation de bâtiments ou l'utilisation d'équipements moins énergivores.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne (adresser les demandes à [lisbonne@dgtrésor.gouv.fr](mailto:lisbonne@dgtrésor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SE de Lisbonne

Ambassade de France au Portugal - Service Économique

**Adresse :**

Rua Santos-o-velho, 5,  
1249-079 Lisbonne  
PORTUGAL

Rédigé par : Léa AUTIER / Christine REBECHE

Revu par : Stanislas GODEFROY